

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2012

L'an deux mil douze, le onze septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03/09/2012

Présents : MM. et MMES, BLANC, BORZO, BORIES, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PETRE, VIVEN.

Excusé : Mme BALAT et M. PELIGRY.

Absent : M. PONS.

A donné procuration : Mme BALAT à M. BORZO et M. PELIGRY à M. CALMELS.

Secrétaire de séance : M. BLANC David.

### **Ordre du jour :**

- 1 – Dénomination du nouveau quartier rue des Ecoles
- 2 et 3 – Projets de vente et d'échange de terrains communaux rue des Ecoles
- 4 – Signalisation intérieure locale : positionnement sur ce dossier mené par le Pays de Figeac
- 5 – Personnel communal : examen de situation d'agents
- 6 – Budget communal : décisions modificatives
- 7 – Questions diverses

### **1 – Dénomination du nouveau quartier rue des Ecoles**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que ce nouveau quartier situé rue des Ecoles s'appellera dorénavant « Le quartier de l'Hermies ».

### **2 et 3 – Projets de vente et d'échange de terrains communaux rue des Ecoles**

M. le Maire rappelle que la Commune a acheté en 2007 à la famille RAFFY un terrain cadastré AI 273 d'environ 14 000 m<sup>2</sup>, situé Rue des Ecoles.

Trois candidats se portent acquéreurs d'une partie de ce terrain, répartie en parcelles nouvellement cadastrées :

- la société SCI LEX sollicite l'achat de la parcelle AI 520, d'une contenance de 567 m<sup>2</sup>
- Me Vincent ROUX (avec possibilité de substitution) sollicite l'achat de la parcelle AI 521, d'une contenance de 568 m<sup>2</sup>
- la société foncière Chabrières sollicite l'achat de la parcelle AI 525, d'une contenance de 51 m<sup>2</sup> (dans le but de créer un quai de déchargement pour le magasin Écomarché).

D'autre part, il est proposé de procéder à un échange de terrains entre la commune et le CEIIS : la commune abandonnerait les parcelles AI 522 (contenance de 104 m<sup>2</sup>), AI 523 (contenance 614 m<sup>2</sup>) AI 524 (contenance 484 m<sup>2</sup>) et recevrait les parcelles AI 382 (contenance 679 m<sup>2</sup>) et AI 391 (contenance 971 m<sup>2</sup>).

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se déterminer sur ces propositions.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de vendre à la SCI Lex la parcelle cadastrée section AI 520 au prix de 39 € / m<sup>2</sup>, soit 22 113 €,
- de vendre à Me Vincent ROUX, avec faculté de substitution, la parcelle cadastrée section AI 521 au prix de 39 € / m<sup>2</sup>, soit 22 152 €,

- de vendre à la Société Foncière Chabrières la parcelle cadastrée section AI 525 au prix de 150 € forfaitaire,
- de céder à titre d'échange au CEIIS les parcelles nouvellement cadastrées section AI 522, 523 et 524 et recevoir du CEIIS les parcelles cadastrées sections AI 382 et 391, le tout sans soulte de part ni d'autre.
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire ou ses adjoints pour signer les actes correspondants.

#### **4 – Signalisation intérieure locale : positionnement sur ce dossier mené par le Pays de Figeac**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de sa Charte de la Signalétique Touristique, le Pays de Figeac a procédé à une étude pré-opérationnelle d'implantation de la Signalisation d'Information Locale (SIL) des communes. Cette SIL a pour objet d'informer l'utilisateur sur les différents services et activités susceptibles de l'intéresser et situés à proximité. C'est une signalisation implantée sur le domaine public routier avec l'autorisation du gestionnaire de la voirie concernée.

M. le Maire rend compte du travail réalisé, pour Cajarc, par le cabinet ASCODE chargé de l'étude. Il prévoit l'installation d'une trentaine de panneaux situés principalement dans le bourg. Le coût de cette opération est estimé à 27 358.42 € HT.

Compte tenu que le village possède déjà une SIL de qualité, M. le Maire propose de ne pas suivre le projet mené par le Pays de Figeac mais de se conformer à la charte au fur et à mesure des changements de panneaux.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de ne pas faire aboutir le projet de mise en place de la SIL ;
- mandate M. le Maire d'informer le Pays de Figeac du retrait de la commune de Cajarc dans le projet d'ensemble.

#### **5– Personnel communal : examen de situation d'agents**

##### **a/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet**

Sur proposition de Monsieur le Maire:

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, le poste suivant :  
Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 26 heures par semaine.

Monsieur le Maire déclarera cette création de poste à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assurera la publicité.

Considérant la démission de M. SAUNIER Philippe intervenue depuis le 01/06/2012,  
Considérant que le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe n'est plus pourvu,

Le Conseil Municipal décide qu'après saisine du Comité Technique Paritaire Départemental, ce poste à temps complet sera supprimé.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

##### **b/ Modification d'un temps de travail :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme QUINTERNET Sylvie, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe sollicite une augmentation de son temps de travail hebdomadaire : 31 heures au lieu de 30 heures. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se déterminer sur cette demande.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures hebdomadaires et de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.
- Autorise Monsieur le Maire à déclarer à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la création du poste à 31 heures.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

c/ Modification du Régime Indemnitare :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007 instaurant le régime indemnitaire au personnel communal ;

**Considérant les nouvelles créations de postes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de modifier le régime indemnitaire de la façon suivante :
- 

**INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :**

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TAUX MOYEN	COEF	ENVELOPPE	MAXIMUM INDIVIDUEL	DATE EFFET
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	449.27	3.75	1 684.76	1 684.76	01/11/2012
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	469.65	4.25	3 992.02	3 992.02	01/11/2012

- Précise que les autres dispositions antérieures restent inchangées.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

**6 – Budget communal : décisions modificatives**

a/ Décision modificative N°1 pour le versement de la caution du local David :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	150.00 €	
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>	<b>150.00 €</b>	
D 275 : Dépôts et cautions versées		150.00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immos financières</b>		<b>150.00 €</b>

b/ Décision modificative N°2 pour les travaux au préfabriqué de l'école élémentaire :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	21 200.00 €	
D 2313-084 : TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE		21 200.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>21 200.00 €</b>	<b>21 200.00 €</b>

c/ Décision modificative N°3 pour la reprise partielle de la toiture de la chapelle de l'église:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-061 : TRAVAUX EGLISES		5 000.00 €
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

d/ Décision modificative N°4 pour la rénovation de la couverture de l'ancienne salle des fêtes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	2 500.00 €	
D 2313-091 : ANCIENNE SALLE DES FETES		2 500.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>

e/ Validation des différents devis :

- Installation de chauffage par pompe à chaleur dans le préfabriqué : devis de Pierre-Alain Gentou pour un montant de 9 824 €.
- Reprise de la toiture de la chapelle de l'église de Cajarc : devis de la SARL Pourcel pour un montant de 4 120 € HT.
- Reprise d'une partie de la toiture de l'ancienne salle des fêtes : devis de la SARL Pourcel pour un montant de 1 855.70 € HT.

## **7 – Questions diverses**

*a/ Participation à la manifestation « Jour de la Nuit »*

M. le Maire expose à l'assemblée que samedi 13 octobre 2012 aura lieu un peu partout en France la 4<sup>ème</sup> édition du « Jour de la Nuit ». Cette manifestation nationale a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la protection du ciel nocturne, de la maîtrise de la pollution lumineuse et aux économies d'énergie.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy qui a la chance d'avoir un ciel nocturne encore bien préservé (le fameux « triangle noir du Quercy »), encourage ses communes adhérentes à participer à cette opération en éteignant exceptionnellement tout ou partie de leur éclairage public à partir de 22 heures.

La commune de Cajarc pourrait participer cette année à cette manifestation et accueillir une animation organisée par le Parc Naturel Régional.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette organisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte de participer à l'édition « JOUR DE LA NUIT », fixé le 13 octobre 2012,
- décide l'extinction complète de l'éclairage public dans le centre bourg de la commune, à compter de 22 heures et durant toute la nuit,
- donne son accord à l'accueil en soirée, d'une animation sous forme de conférence suivie d'une observation astronomique, organisée par le Parc Naturel,
- charge M. le Maire d'inscrire la commune de Cajarc auprès de l'organisation nationale « Jour de la nuit »

*b/ Demande d'un conteneur à verre supplémentaire :*

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour solliciter auprès du SMIRTOM l'octroi d'un conteneur à verre supplémentaire qui pourrait être positionné dans le nouveau quartier de l'Hermies.

c/ Réclamation déposée par M. Collec relative au bruit pendant la fête votive :

M. le Maire donne lecture des courriers adressés à M. le Préfet et à lui-même au sujet des nuisances sonores subies pendant la fête du village. Le Conseil Municipal, tout en admettant qu'il est nécessaire d'inciter les responsables du bruit à une baisse du niveau sonore, renouvelle son souhait de maintenir l'animation et la fête du village.

d/ Projet d'un film documentaire :

M. le Maire présente la demande de financement déposée par France THB Productions qui recherche un financement pour la production d'un film documentaire sur le Safran du Quercy. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.